



Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir

Union régionale

Ile de France

siège : 22 place de la République - 93140 BONDY

✉ : 22 rue de l'Orme au Charron 77340 PONTAULT-COMBAULT

contact@ufcquechoisir-iledefrance.org

www.ufcquechoisir-iledefrance.org

Communiqué de presse 25 septembre 2013

Honoraires des médecins spécialistes en Ile-de-France en 2013: Les bornes sont dépassées

A la veille de la présentation du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), et alors que le Contrat d'accès aux soins doit entrer en vigueur le 1^{er} octobre prochain, l'UFC-Que Choisir Ile-de-France rend publique aujourd'hui l'effarante évolution régionale des honoraires des médecins spécialistes entre juillet 2012 et juin 2013, et appelle les parlementaires à mettre un terme à la politique d'inaction complaisante des pouvoirs publics face à la fracture sanitaire dont sont victimes les Franciliens pour enfin agir résolument contre les dépassements d'honoraires.

Ile-de-France : les dépassements ont augmenté plus vite que l'inflation en 2013

L'UFC-Que Choisir a relevé, à un an d'intervalle, les tarifs de l'ensemble des médecins de notre région pour trois spécialités : ophtalmologistes, gynécologues et pédiatres¹. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les vifs débats sur la fracture sanitaire dans notre Région de l'automne 2012 n'ont pas dissuadé les spécialistes d'augmenter leurs tarifs ! Ainsi, dans notre région, une visite chez un spécialiste de secteur 2 (qui pratique des dépassements d'honoraires) en 2013 revient en moyenne à 62,4 €, ce qui fait de l'Ile-de-France la région la plus chère de France !

Ce tarif de secteur 2 est en augmentation de 1,3 % par rapport à l'année dernière, pour une inflation générale sur la période de 0,9% seulement. Cette progression nous place au 9^{ème} rang national !

Des prix moyens variables selon les spécialités

Dans notre région, le prix moyen d'une consultation (avec ou sans dépassements d'honoraires) s'établit à 53,1 € en 2013. La situation est contrastée selon les spécialités. Ainsi, les pédiatres sont les moins chers en moyenne, avec une consultation à 42,4 €, quand les ophtalmologistes demandent 52,8 € et les gynécologues 59,2 € !

La bombe à retardement des jeunes médecins

La situation est d'autant plus alarmante que, dans notre région, les jeunes médecins sont plus souvent en secteur 2 que les retraités qu'ils remplacent (75% contre 65%), et demandent par conséquent un tarif moyen plus élevé (52,2€ contre 48,2€).

Contrat d'accès aux soins : la capitulation en rase campagne du gouvernement

Présenté il y a un an par le gouvernement comme la réponse définitive aux dépassements, le Contrat d'accès aux soins sera pourtant loin de la panacée proclamée. Il se contentera en effet de geler les dépassements d'honoraires des seuls médecins volontaires, et ce à un niveau déjà trop élevé. Il ne sera par ailleurs d'aucune utilité pour lutter contre les augmentations futures liées au profil des jeunes médecins. Le tout pour un coût annuel à la charge de la collectivité de 470 millions d'euros par an !

Loin de faire baisser les tarifs, le Contrat d'accès aux soins n'est en réalité qu'une solvabilisation, sur le dos des usagers, des dépassements existants. Ce coupable renoncement à réguler la gabegie des tarifs des médecins aboutit à une capitulation en rase campagne des pouvoirs publics face aux lobbies médicaux.

Dans un contexte où 80% des usagers du pays subissent les dépassements d'honoraires faute d'une alternative existante au tarif de la sécurité sociale², l'UFC-Que Choisir Ile-de-France exhorte donc les parlementaires de la Région à se saisir de l'examen prochain du PLFSS pour :

- Initier enfin la redéfinition de la rémunération des médecins, pour aboutir à terme à la disparition des dépassements d'honoraires ;
- Plafonner immédiatement les dépassements d'honoraires à 40% du tarif de la sécurité sociale, ce qui correspond à leur prise en charge médiane par les complémentaires santé ;
- Fermer sans délai l'accès au secteur 2, seule solution pour arrêter l'inexorable recul de l'accès aux médecins spécialistes au tarif de la sécurité sociale.

¹ Tarifs de 3507 médecins de la région relevés sur le site www.ameli-direct.fr de l'Assurance maladie, en deux vagues (juillet 2012 et juin 2013)

² Etude fracture sanitaire UFC-Que Choisir, situation pour les ophtalmologistes et les gynécologues, octobre 2012